

Document d'information n° 6

Original : anglais

Systemes de collecte de données sur l'aquaculture

CONTEXTE

1. Les données ont un rôle essentiel à jouer à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions dans le secteur de l'aquaculture ; elles sont une source de connaissances et d'informations sur l'état du secteur, sur les contributions de celui-ci à la sécurité alimentaire, sur les revenus qu'il génère, sur son développement économique et sur les tendances qui le caractérisent. Avec des données exactes et à jour, on peut repérer rapidement les événements nouveaux qui touchent l'aquaculture, ce qui est susceptible d'améliorer la préparation aux niveaux national et régional, la résilience et le suivi des capacités aquacoles de la région océanienne.
2. Il existe un besoin fort et croissant de statistiques sur l'aquaculture qui soient fiables et disponibles rapidement (collecte, compilation, analyse et communication des données), auquel on peut répondre en améliorant encore les statistiques nationales sur l'aquaculture et les systèmes de collecte des informations dans les pays membres.
3. Jusqu'à présent, les travaux de statistique et d'analyse visant à rendre compte de l'état du secteur aquacole ont été menés dans le cadre d'examens ponctuels, réalisés tous les deux ou trois ans environ, des pêches et de l'aquaculture dans la région. Les données sont éparées et ne sont pas axées sur des priorités claires et les besoins de la région océanienne.
4. Les pays membres de la CPS qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) doivent fournir des données sur l'aquaculture, qui sont ensuite analysées par les statisticiens de la FAO et publiées dans le cadre du programme FISHSTAT. D'aucuns dans la région océanienne se sont dits préoccupés par le fait que les modèles de données de la FAO étaient difficiles à remplir par les pays membres et, dans une certaine mesure, n'étaient pas bien adaptés au contexte de la région (par exemple pour les petites exploitations aquacoles, l'élevage des poissons destinés à l'aquariophilie ou encore la perliculture).
5. On manque manifestement de données sur l'aquaculture pour suivre les progrès du secteur dans la région. Dans la plupart des cas, au niveau national, on dispose généralement de statistiques fiables uniquement pour les exportations, ce qui est peut-être un piètre indicateur puisque ce processus exclut la production qui est vendue ou consommée dans le pays.
6. Les organismes publics savent bien que l'on a besoin de données de qualité sur l'aquaculture, mais il est à craindre que les ressources, les processus adaptés à la région océanienne et, peut-être, les services techniques et les technologies utiles dans ce domaine fassent défaut.
7. Les parties prenantes doivent convenir d'une approche sur un processus réaliste qui permettrait de recueillir, de compiler, d'analyser et de communiquer les données sur l'aquaculture, et déterminer entre autres quelles méthodes utiliser pour recueillir les données, le type de données à recueillir (définition des priorités) et les modalités institutionnelles qui permettraient de recueillir, de stocker et d'extraire ces données.
8. S'agissant des questions relatives aux données, il convient de mettre en évidence certains des domaines prioritaires qui pourraient être pertinents concernant la collecte de données :

- la production nationale et régionale (tonnage ou nombre et valeur) en comparaison avec les intrants (semences, aliments, travail, etc.). Ces données sont classées en fonction de l'espèce élevée, du type d'environnement (eau de mer, saumâtre ou douce) et des méthodes d'élevage (étangs, cages, nombre d'unités d'élevage et surface occupée, etc.). Elles pourraient couvrir le poisson de consommation, les algues marines et les produits non alimentaires ;
- la production de semence à partir des écloseries / zones d'alevinage. Ces données préciseraient le nombre de juvéniles (alevins, fingerlings, naissains, etc.) produits par les écloseries. Elles devraient être classées selon l'espèce et l'utilisation escomptée, que ce soit pour l'aquaculture ou la libération dans la nature ;
- l'emploi dans l'aquaculture, à savoir le nombre de personnes employées dans le secteur, à temps plein ou à temps partiel, en tenant compte également des aspects propres aux femmes et aux jeunes, et du degré d'implication dans le secteur.

PROBLÉMATIQUES ET PRÉOCCUPATIONS

9. Il n'existe aucun cadre national prévoyant la collecte de données au niveau du pays, ou ce cadre n'est pas assez solide (absence d'exigences en matière de données pour l'octroi de licences, voire absence d'octroi de licences, par exemple).
10. Absence de cadre juridique prévoyant des mesures de collecte de données au niveau régional.
11. Il est possible que l'on ne recueille pas de données au niveau des producteurs pratiquant une agriculture de subsistance, ou que ces producteurs ne soient pas incités à collecter des données même pour leur usage propre. Il pourrait donc être nécessaire de nouer et de renforcer les liens et de mettre au point des mesures d'incitation pour couvrir ces domaines.
12. Il se peut que les zones d'élevage soient inaccessibles, par exemple dans les pays au territoire vaste ou comptant un grand nombre d'îles éloignées (Papouasie-Nouvelle-Guinée ou Kiribati, par exemple).
13. La procédure correcte de collecte de données n'est pas claire ou les méthodes de collecte de données ne sont pas normalisées aux niveaux national et régional.
14. De nouvelles technologies et de nouveaux systèmes de gestion des données font leur apparition, et on a besoin de conseils pour choisir le système qui conviendra le mieux.
15. Les producteurs ont du mal à consigner les données ou à tenir des registres de base sur leur activité. Ils ont besoin d'être formés à la comptabilité de base et à la tenue de registres de base.
16. Les producteurs qui fournissent assidument des données disent souvent n'obtenir aucune information à propos de leurs données, pas plus qu'à propos de l'objectif national auquel ils contribuent en fournissant leurs données.

SUJETS DE DISCUSSION POTENTIELS

- Quelles sont les priorités en matière de données et comment peut-on les adapter aux particularités (limitations, attentes et besoins) du secteur aquacole de la région océanique ? Des modèles pourraient-ils fonctionner ?
- Quelles méthodes fonctionneraient avec un bon rapport coût-efficacité pour la collecte (outils attrayants et accessibles), le stockage et l'extraction des données ? Comment les pays adapteraient-ils leurs systèmes à la taille de leur secteur aquacole ?
- Quelles approches peut-on suivre pour montrer la forte contribution du secteur de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et au développement économique aux niveaux régional, sous-national et national ?